CFE CGC Insee



COMMUNIQUÉ

SANTÉ / PROTECTION SOCIALE / PRÉVOYANCE / ASSURANCE / MUTUELLE

Alan et GMF choisis pour notre future protection sociale complémentaire

La **protection sociale complémentaire (PSC)** est un dispositif de protection sociale et de prévoyance qui va s'appliquer obligatoirement (sauf dérogation, cf. notre dossier) à tous les agents des ministères économiques et financiers **au 1er janvier 2026**.
La CFE-CGC a organisé une HMI le 29 janvier 2025 sur ce sujet puis diffusé un communiqué le 14 février. Nous avons aussi mis en ligne sur notre site un dossier dans lequel vous retrouverez le diaporama présenté à la HMI, des informations utiles sur cette future PSC et l'ensemble des questions qui nous ont été posées accompagnées de nos réponses. Comme nous l'avons annoncé, nous mettons ce dossier à jour au fil du temps.

Il était annoncé que notre ministère ferait le choix avant l'été du ou des prestataires retenus, suite à l'appel d'offres passé. C'est chose faite **depuis le 22 mai : la société Alan a été retenue pour l'assurance complémentaire santé et la GMF pour la prévoyance.**

GMF, on connaît, mais qui est Alan ?

Alan est une entreprise française d'assurance santé cofondée en 2016 par deux ingénieurs, Jean-Charles Samuelian et Charles Gorintin. Alan propose une assurance complémentaire santé, des services de santé (comme la clinique Alan) et une offre de bien-être mental appelée « Alan Mind ». Plus de 700 000 assurés utilisent Alan ainsi que 32 000 sociétés de tout secteur et toute taille. En ce qui concerne la fonction publique, Alan a déjà été **retenu pour les assistants parlementaires** en 2023, les **services du Premier ministre** et **les agents du ministère de la Transition écologique** en 2024.

En 2024, Alan a réalisé la meilleure performance depuis sa création, avec une croissance de 48 % de son revenu annuel récurrent, indicateur représentant des projections issues des contrats souscrits et non un chiffre d'affaires réel (505 M€ en 2024 et 340 M€ en 2023). En parallèle, ses pertes s'établissent à 54 M€ en 2024 contre 59 M€ en 2023. Son objectif de rentabilité est fixé pour 2026.
La société est **basée à Paris** et compte environ **600 salariés**. Elle affiche une forte croissance depuis sa création, avec un modèle de **fonctionnement reposant très fortement sur le numérique et désormais l'intelligence artificielle.**

Que sait-on sur la qualité du service fourni par Alan ?

Même s'il est trop tôt pour se faire une opinion sur la qualité des services fournis par Alan au sein de la fonction publique, les **avis** sont **nombreux sur internet et globalement positifs**. Parmi les reproches faits à ce prestataire figure le plus souvent l'**absence d'interlocuteur humain**, en cohérence avec l'objectif d'utiliser le numérique et l'intelligence artificielle. Cette façon de faire pénalise les adhérents lorsqu'il existe un différend sur le montant d'un remboursement. La **déshumanisation de prestations**, dont l'écoute est un pilier, en particulier en cas d'insatisfaction ou d'incompréhension, nourrit forcément de **nombreuses inquiétudes**.
Nous nous engageons à vous accompagner si nécessaire lors de la mise en place de cette PSC et ferons remonter à l'administration les éventuelles difficultés que vous serez amenés à rencontrer.

Et la MGEFI alors ?

Après la MGEN, mutuelle des assistants parlementaires et du ministère de la Transition écologique, c'est au tour de la MGEFI de perdre face à Alan pour les ministères économiques et financiers (la MGEFI était aussi une des mutuelles des agents des services du premier ministre). D'après nos dernières informations, **la MGEFI étudie actuellement les voies de recours suspensif**. À défaut de recours, les désignations d'Alan et de la GMF seront effectives à compter du 2 juin.

Qu'est ce qui nous attend ?

Le déploiement du nouveau dispositif de protection santé et prévoyance sera achevé au 1er janvier 2026. D'ici là, nous devrions recevoir les éléments nécessaires à la personnalisation de nos contrats (adhésion ou non des ayants droits, choix des options…). Pour tous les agents du ministère, le changement annoncé est ressenti comme un « big-bang ».
La CFE-CGC demande qu'il soit accompagné par une **forte implication des services RH de proximité**. Nous espérons donc que les agents de ces services seront **formés et accompagnés par les deux nouveaux opérateurs**.

Nous restons mobilisés et attentifs à l'arrivée de ces deux prestataires, Alan et GMF, en remplacement de la MGEFI, **pour vous accompagner en cas de difficultés.**

Pour en savoir plus :
Retrouvez notre **dossier en ligne** sur notre site et mis à jour régulièrement.

Pour nous contacter
dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC
Titulaires
Jean-Philippe DE PLAZAOLA,
Sébastien CHÉRON
Suppléants
Catherine PORTAL,
Salvatore DI MARIA

Des élus mobilisés pour vous représenter et vous accompagner !